



Sylvie MARTIN

EI - Agent Général d'Assurance Exclusif

1 boulevard Pasteur

16000 ANGOULEME

Tél. 05.45.92.71.90 Fax. 05.45.94.13.43

Courriel : agence.sylvie.martin@mutuelledepoitiers.fr

N° 08040151 (www.orias.fr)

MLLE CARTIER MATHILDE

257 RUE DES COQUELICOTS

16600 RUELLE SUR TOUVRE

ATTESTATION D'ASSURANCE

RESPONSABILITÉ CIVILE DES PROFESSIONNELS, DES ENTREPRISES et assimilés

Nous attestons que **MLLE CARTIER MATHILDE (257 RUE DES COQUELICOTS 16600 RUELLE SUR TOUVRE)** est assuré(e) pour la période du 05/01/2026 au 04/01/2027 minuit(*), par un contrat GL 1740317 RZ5, n°301632160, à effet du 08/09/2015 garantissant les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par l'assuré dans le cadre des activités suivantes déclarées au contrat :

- **Organisateur d'activités physiques et sportives n'impliquant pas l'usage de véhicules ou matériels assujettis à l'obligation d'assurance automobile (Art. L 211.1 du Code des Assurances) ni d'autres engins à moteur, qu'ils soient terrestres, nautiques ou aériens et à l'exclusion de toute activité d'organisation d'hébergement : professeur indépendant de la ou des discipline (s) sportive (s) suivante (s)**

.....
y compris au domicile des pratiquants, à l'exclusion des activités de coaching, d'intervention dans le domaine du sport adapté.

----- FIN DE LISTE -----

Il est précisé que, si les activités exercées le nécessitent, nous garantissons les conséquences pécuniaires de la responsabilité civile encourue par l'assuré dans le cadre d'une activité de vente au détail sur les foires et marchés.

conformément aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur (articles L321-7 à L321-9 et D321-1 à D321-5 du Code du Sport), s'il s'agit d'un exploitant d'établissement d'activités physiques et sportives ;

conformément aux dispositions prévues par la réglementation en vigueur (notamment aux articles L321-1, D321-1 à D321-5 du Code du Sport), s'il s'agit d'un groupement sportif ; il est dans ce cas rappelé au sociétaire que, conformément à l'article L321-4 du Code du Sport, il s'engage à informer ses adhérents de leur intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels peut les exposer leur pratique sportive.



(*) Sous réserve des éventuelles périodes de suspension de garantie non mentionnées par la présente attestation.

La présente attestation vaut présomption simple de garantie et ne peut engager la société d'assurance au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Poitiers, le 09/01/2026

Le Directeur Général de la
Mutuelle de Poitiers Assurances

Les données personnelles traitées et conservées par la Mutuelle de Poitiers Assurances sont destinées à son usage exclusif. Vous pouvez exercer vos droits Informatique et Libertés en vous adressant au délégué à la protection des données de la Mutuelle de Poitiers Assurances - BP 80000 - 86066 POITIERS Cedex 9 ou dpo@mutuelledepoitiers.fr. L'ensemble des informations concernant la protection des données personnelles est disponible sur le site de la Mutuelle de Poitiers Assurances, à la rubrique Mentions Légales, ainsi que dans les Conditions Générales de votre contrat.